

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de novembre, à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN, V. CHATRON, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Excusés : A. BUGNET, A. CORBEL (pouvoir à A. BOLON), V. COURTINE, J. TONDINE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Secrétaire de séance : Frédéric COUTURIER

-Lecture et approbation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération visant à valider la signature du bail d'un des appartements de l'ancienne fruitière de Fitignieu, proposition acceptée à l'unanimité.

Elle informe également le Conseil que la délibération portant sur la proposition de refus du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes est reportée, car, en raison de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le délai d'opposition, initialement fixé au 31 décembre 2020, est décalé au 31 juillet 2021, rendant caduque toute décision qui serait prise d'ici la fin d'année. La décision est donc renvoyée au deuxième trimestre 2021.

- Présentation par des représentants de la société ENGIE GREEN d'un projet de centrale hydro-électrique sur le Séran à la Bavosière :

Madame le Maire explique avoir été contacté par la société ENGIE Green pour un projet privé de centrale hydro-électrique qui consisterait en une prise d'eau avec passe à poissons en amont du pont de la Bavosière, la pose d'une conduite forcée enterrée pour rejoindre le Flon en contrebas où serait installée une centrale avec turbine.

Bien que le Conseil n'ait à formuler qu'un avis consultatif sur un projet développé sur des terrains privés, et conformément à la déontologie d'ENGIE, Madame le Maire a souhaité qu'une présentation du dossier soit effectuée devant le Conseil.

ENGIE précise que ce projet est à l'étude avec 2 variantes : l'une à hauteur de 500 KW pour une production de 1915MWh injectés sur le réseau (hypothèse privilégiée) la seconde à hauteur de 1000 KW pour une production de 2907 MWh.

A ce jour, la phase diagnostic a été réalisée par la société, qui souhaiterait entrer en phase de développement si la commune et les propriétaires privés concernés se positionnent favorablement. Bien que sensibles aux projets en faveur des énergies renouvelables, les élus souhaitent obtenir des précisions et garanties supplémentaires avant de donner un avis.

Les interrogations portent sur les points suivants :

- Confirmation des statistiques présentées relatives au débit du Séran et prise en compte du réchauffement climatique, (les services GEMAPI de la CCBS seront aussi consultés)
- Comparaison possible avec la centrale hydroélectrique de Chaley et visite de la centrale de Culoz
- Données de débit à confirmer, incidence du débit prélevé/ débit réservé sur la chute de la cascade
- Distance d'implantation de la centrale/aux premières habitations : incidence visuelle et sonore.

Monsieur BLOT, porteur de projet s'engage à apporter des éléments de réponse. Dans cette attente, les élus reportent la prise de position.

Il est rappelé que ce dossier, s'il venait se concrétiser, ferait l'objet d'une étude environnementale et d'une enquête publique avant arrêté préfectoral.

- Délibérations :

- Ouverture du RIFSEEP aux agents contractuels :

Madame le Maire rappelle qu'en juin 2019, le Conseil avait validé le versement de la prime RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), octroyée aux agents de la Fonction Publique, pour les titulaires et stagiaires (il n'y avait pas de contractuels à cette époque). Il est proposé, par souci d'équité avec les deux agents actuellement en remplacement (pour 6 et 2 mois), d'élargir ce droit aux contractuels, travaillant toutes deux à temps partiel.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition.

- Association Foncière Pastorale de Belmont – plan de financement et reste à charge communal, demande d'ajout de parcelles :

En suite de la discussion engagée lors du dernier Conseil, A. BOLON rappelle que la Commune avait engagé, pour le compte de l'association en formation, des coûts et notamment le paiement des frais liés à l'enquête publique pour un montant de 4 759,97 €.

L'association va bénéficier de fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) qui permettraient le remboursement de cette somme mais, dans le même temps la priverait de tous moyens financiers pour mener à bien les investissements liés à la mise en valeur prévue des différentes parcelles privées, ainsi qu'à la gestion de son fonctionnement.

Il est proposé en soutien à ce projet d'initiative communale de ne pas demander le remboursement à l'AFP.

Parallèlement A. BOLON expose qu'il est possible jusqu'au 31 mars prochain d'ajouter des parcelles, priorité étant donnée aux propriétaires privés, à concurrence de 37.5 hectares, surface au-delà de laquelle il faudrait relancer une enquête publique. Compte-tenu de propriétés des parcelles d'alpage communal de la Lèbe, il sera ainsi demandé la possibilité de les intégrer au mieux

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- Renouvellement du bail INFRACOS (anciennement SFR) au « Molard de Linod » à Vieu :

A. BOLON expose que deux sociétés avaient installé des relais téléphone mobiles, rapportant financièrement 7 000 € annuels à la commune. Il s'agit ici de reconduire l'un des contrats qui arrive à échéance.

Il est proposé d'interroger SFR sur l'incidence de la 5G avec une revalorisation en conséquence de la redevance.

Le Conseil valide, à l'unanimité, ce renouvellement.

- Versement d'une subvention pour l'école MONTESSORI :

Madame le Maire rappelle que cette subvention avait été évoquée lors du vote du budget, soulignant qu'il ne s'agit pas d'une participation aux frais de scolarité mais d'un montant calé sur ce qui est accordé au Sou des Ecoles des écoles publiques. 7 enfants sont concernés à hauteur de 25 € par enfant.

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- Versement d'une subvention pour l'association Parents du collège du Valromey :

De même, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de voter le versement d'une subvention d'un montant identique à celui des années passées, soit 25€ par enfant.

Il est proposé de voir, avec le SIVOM, ce que verse les autres communes.

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- Décision modificative budget des forêts :

Mme le Maire expose que les crédits ouverts dans le cadre du budget 2020 étaient comptablement insuffisants. Il convient d'opérer une régularisation comptable pour les coupes, ventes en bord de route et l'entretien effectués par l'ONF à hauteur de 30 000 € pour équilibrer recettes et dépenses.

A l'unanimité, l'assemblée vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

- Bail de location ex-fruitière de Fitignieu :

J. FOURNEL expose qu'une demande a été faite dès libération de l'appartement par les anciens locataires. Le logement est en très bon état et serait loué à compter du 1^{er} décembre, sur les mêmes bases, soit 550 € à M. et Mme BAYLISS.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- Projet de bail d'un local de chasse Société Echo de la Lèbe à Fitignieu :

Madame le Maire informe que des échanges ont déjà eu lieu entre les élus et les représentants de la société de chasse à la recherche d'un nouveau local.

En effet, celui qui abrite actuellement cette société de chasse est mis en vente, raison pour laquelle cette dernière a sollicité la possibilité d'en construire un nouveau, sur une parcelle située à Fitignieu (référence cadastrale 161 A 503). Cette parcelle communale dispose des réseaux publics mais elle est située en zone naturelle, ce qui empêche l'association de porter elle-même le projet. Réglementairement, seules les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs sont autorisées.

Pour permettre la réalisation, la commune se propose de porter le projet en déposant le permis de construire, avec établissement d'une convention d'occupation du local. Les autorisations d'urbanisme devront être déposées conformément aux règles en vigueur.

Les chasseurs autofinancent l'intégralité du projet, sollicitant uniquement la mise à disposition d'une quarantaine de mètres cubes de chablis pour la construction.

A l'unanimité, le Conseil valide la prise en charge administrative du projet par la commune et la mise à disposition gratuite du cubage de bois demandé.

- Portée à connaissance du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Bugey Sud et des rapports prix qualité et services ordures ménagères et service public d'assainissement non collectif :

Conformément à l'obligation légale, les élus ont eu accès aux documents précités lors de l'envoi l'ordre du jour de la présente réunion.

Il est répondu par Madame le Maire aux questions posées en amont de la réunion portant notamment sur l'attribution de compensation. Elle en explique le fonctionnement, confirmant que les communes rurales transfèrent essentiellement des charges et peu de fiscalité, générant ainsi un reversement d'attribution de compensation à l'intercommunalité. Elle ajoute qu'une négociation sera à entreprendre pour renégocier, sous la supervision d'une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de laquelle sont représentées les 43 communes de l'interco), le paiement d'heures de voirie contre des prestations de service plus conformes à la situation de la commune nouvelle. Il conviendra également de revoir les voiries concernées dès l'achèvement du tableau des voiries communales.

Le Conseil conforme avoir été informé de toutes les informations relatives à l'activité de Bugey Sud et aux rapports prix qualité et services ordures ménagères et service public d'assainissement non collectif.

- Extincteurs :

Lors de la création de la commune nouvelle, le prix des contrats de maintenance des extincteurs avait été renégocié, mais le renouvellement de ceux-ci n'avait pas été intégré.

Madame le Maire expose que les extincteurs mis à disposition dans les 11 foyers communaux de l'ex-commune de Belmont-Luthézieu doivent être renouvelés. Par souci d'équité avec les autres communes, et fort du constat de leur non-utilisation par les habitants – utilisation jugée par ailleurs inutile par le préventionniste du SDIS-, il est décidé de ne pas les renouveler.

Cette décision est validée par l'ensemble du Conseil.

- Retour d'information et questions diverses :

F. GARIN a été interpellée par le Chêne d'Union pour le panneautage du sentier des écoliers à Sutrieu, au même titre que le chemin botanique de Lompnieu. Ce sentier est axé sur la faune locale.

En attente de retour de l'association sur le contenu des panneaux avant prise de décision.

Elle annonce également que le prochain bulletin municipal paraîtra mi-janvier.

G. GONGUET annonce que dans le cadre du recensement prévu en janvier prochain, il manque encore deux agents recenseurs pour le secteur de Belmont, sur les 5 prévus sur l'ensemble de la commune.

A. BOLON expose que, compte tenu de l'absence du public lors de la cérémonie du 11 novembre, la traditionnelle collecte au profit du Bleuets de France n'a pu être effectuée. Il propose de verser un montant équivalent à l'association d'Anciens Combattants de la commune, soit 150 €, proposition retenue favorablement.

Dans le même registre, Madame le Maire fait part d'une demande émanant de la Maison d'Izieu, qui, dans le cadre d'une grande manifestation prévue le 7 avril prochain, avec exposition et cérémonie, demande aux communes de faire des recherches dans leurs archives sur une participation financière aux actions de mémoire engagées en 1945, d'une part, et de signer une convention de partenariat pour cet événement, à hauteur de 150 € d'autre part. Cette proposition recueille également un avis favorable du Conseil.

JF. MARTINE informe le Conseil du gain réalisé à l'issue de la renégociation des contrats des 4 photocopieurs des anciennes mairies, soit une économie annuelle de 1 530 €. La prochaine renégociation interviendra dans 5 ans.

J. FRANCON-FOESSEL évoque les subventions sollicitées par l'école de Champagne lors du conseil d'école dont la tenue était concomitante avec le Conseil Municipal. Il s'agit d'une participation à une classe de mer et à l'équipement numérique de classes de CM. MF. MARTINOD, déléguée, confirmera la reconduction des engagements de la commune, sous réserve que les montants en jeu permettent de conduire les deux actions sur un même exercice budgétaire.

MF. MARTINOD rappelle l'élection, au sein du Conseil municipal jeunes, d'un maire et de 4 adjoints, lesquels ont participé aux commémorations du 11 novembre. Un article spécifique sera écrit dans le bulletin municipal.

H. REYNAUD fait part de sa satisfaction quant au dragage du ruisseau de la Croze.
Il souligne la nécessité de balayer les feuilles dans les rues de Belmont, lesquelles s'entassent dangereusement et demande également à ce que l'écoulement de la fontaine soit vérifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Prochaine séance : Lundi 21 décembre 2020 à 19 heures.

Le Maire
Pauline GODET

